

COMPTES HE-ARC 2019 RAPPORTS DE L'ORGANE DE RÉVISION (KPMG)

A / Documents de référence

- Rapport N°20.004 ;
- (a) Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2019 au COSTRA ;
Etats financiers de la HE-Arc 2019 (bilan, compte d'exploitation et les annexes) ;
- (b) Rapport détaillé de l'organe de révision sur les comptes annuels 2019 au COSTRA ;
- (c) Lettre de recommandation des réviseurs (management letter) ;
- Protocole de décision N°20.004.

B / Questions clés

- Acceptez-vous les comptes HE-Arc 2019 ?

C / Proposition

Le Comité de la Direction générale de la Haute École Arc propose au COSTRA :

- De prendre connaissance des états financiers et des rapports de révision et d'accepter les comptes HE-Arc 2019.

D / Exposé des motifs

- cf. les documents de référence.

Auteur-es : Brigitte Bachelard - Pollen Yang-Kim
Date : 22.06.2020
Destinataires : Comité stratégique de la Haute École Arc
Délai : COSTRA du 07.07.2020

COMPTES HE-ARC 2019 RAPPORTS DE L'ORGANE DE RÉVISION (KPMG)

COMMENTAIRES DES COMPTES 2019

Les comptes 2019 de la HE-Arc respectent le cadre du budget validé par le COSTRA du 7 juin 2018, tout en intégrant les options de bouclage des comptes validées par le COSTRA par voie de circulation en avril 2020 (en raison de la pandémie Covid-19), à savoir l'alimentation de la réserve d'atténuation de la totalité de l'excédent budgétaire. Cette décision est principalement motivée par les incertitudes et inquiétudes financières générées par la pandémie Covid-19 qui s'est déclarée au printemps 2020. Le Comité stratégique étudiera dans les années 2020 et 2021 l'opportunité d'affecter une partie de ce montant aux autres fonds à disposition de l'école en fonction des besoins.

Le montant des contributions cantonales au titre des CLP respecte également le cadre budgétaire défini par les cantons BEJUNE.

Le système de financement de la HE-Arc repose sur les subventions publiques provenant de différentes sources (cantons partenaires, HES-SO, SEFRI) et des fonds de tiers. Le modèle de financement par enveloppes (mis en place depuis 2017 selon le plan financier de développement (PFD) 2017-2020), présente pour l'école l'avantage de la stabilité des revenus entre les comptes et le budget.

Pour l'année 2019, l'augmentation du financement de la formation de base HE-Arc s'élève à +1.19%, calculé sur la base de l'enveloppe 2018 accordée à toutes les filières-sites (à l'exception de celles dont l'écart à la moyenne est supérieur à 5%, ce qui entraîne un gel du financement). Après la 1^{ère} rentrée en 2018, la nouvelle filière IGI se poursuit avec une subvention spécifique en dehors du modèle financier. Les formations continues et les activités de Ra&D ainsi que les fonds de tiers y relatifs demeurent soutenus. Quant aux charges, elles ont évolué dans le cadre budgétaire défini tout en intégrant certains aléas.

Enfin, l'organe de révision a examiné les comptes 2019 et prorogé la réserve concernant la comptabilisation des charges liées à la recapitalisation des caisses de pensions dans les comptes cantonaux. Concernant la gestion financière interne de l'école, l'organe de révision a relevé que toutes les recommandations d'ordre technique ont été résolues ou clôturées au cours de l'année écoulée, sauf une seule recommandation qui est en cours de résolution. De plus, aucune nouvelle recommandation a été formulée au terme des travaux de révision.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

	Comptes 2019 (CHF)	Budget 2019 (CHF)	Comptes 2018 (CHF)	Ecart budgétaire	Variation annuelle
Charges d'exploitation	70 544 497	70 965 762	69 566 527	(1%)	1%
Revenus d'exploitation	(71 645 242)	(71 273 178)	(72 592 623)	1%	(1%)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(1 100 745)	(307 417)	(3 026 096)	258%	(64%)
Charges financières	571 126	562 953	759 669	1%	(25%)
Revenus financiers	(168 014)	(172 500)	(173 727)	(3%)	(3%)
RESULTAT FINANCIER	403 112	390 453	585 942	3%	(31%)
RESULTAT OPERATIONNEL	(697 633)	83 037	(2 440 155)	(940%)	(71%)
Charges extraordinaires	871 053	-	400 000	-	118%
Revenus extraordinaires	(173 420)	(83 037)	(214 100)	109%	(19%)
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	697 633	(83 037)	185 900	(940%)	275%
RESULTAT TOTAL	-	-	(2 254 255)	-	(100%)
Recapitalisation des caisses de pensions			(2 002 961)		
Résultat sans recapitalisation des caisses de pensions			(251 294)		

PRESENTATION DETAILLEE

	Comptes 2019 (CHF)	Budget 2019 (CHF)	Comptes 2018 (CHF)	Ecart budgétaire	Variation annuelle
CHARGES D'EXPLOITATION	70 544 497	70 965 762	69 566 527	-1%	1%
30 CHARGES DE PERSONNEL	50 779 761	51 472 453	50 286 829	-1%	1%
31 CHARGES DE BIENS, SERVICES AUTRES CHARGES D'EXPL.	15 969 711	15 488 709	15 616 129	3%	2%
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	1 515 894	1 500 000	1 674 940	1%	-9%
35 ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX	-	-	-	-	-
36 CHARGES DE TRANSFERT	63 139	78 000	66 872	-19%	-6%
37 SUBVENTIONS REDISTRIBUEES	2 215 993	2 426 600	1 921 756	-9%	15%
REVENUS D'EXPLOITATION	(71 645 242)	(71 273 178)	(72 592 623)	1%	-1%
42 TAXES	(8 709 921)	(8 412 070)	(8 127 154)	4%	7%
43 REVENUS DIVERS	(118 445)	(85 000)	(258 299)	39%	-54%
45 PRÉLÈVEMENTS SUR LES FONDS ET FIN. SPÉCIAUX	-	-	-	-	-
46 REVENUS DE TRANSFERTS	(60 600 883)	(60 349 508)	(62 285 414)	0%	-3%
47 SUBVENTIONS À REDISTRIBUER	(2 215 993)	(2 426 600)	(1 921 756)	-9%	15%
RESULTAT D'EXPLOITATION	(1 100 745)	(307 417)	(3 026 096)	258%	-64%
34 CHARGES FINANCIÈRES	571 126	562 953	759 669	1%	-25%
44 REVENUS FINANCIERS	(168 014)	(172 500)	(173 727)	-3%	-3%
RESULTAT FINANCIER	403 112	390 453	585 942	3%	-31%
RESULTAT OPERATIONNEL	(697 633)	83 037	(2 440 155)	-940%	-71%
38 CHARGES EXTRAORDINAIRES	871 053	-	400 000	-	118%
48 REVENUS EXTRAORDINAIRES	(173 420)	(83 037)	(214 100)	109%	-19%
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	697 633	(83 037)	185 900	-940%	275%
RESULTAT TOTAL	-	-	(2 254 255)	-	-100%
Recapitalisation des caisses de pensions			(2 002 961)		
Résultat sans recapitalisation des caisses de pensions			(251 294)		

REMARQUE CONCERNANT LE RESULTAT ANNUEL

Les comptes 2019 reflètent un résultat d'exploitation positif et plus élevé qu'aux prévisions budgétaires. Cette situation s'explique, d'une part, par le niveau des charges d'exploitations qui s'est révélé moins élevé que le budget (-1%) et, d'autre part, par le montant des revenus d'exploitation qui a progressé et qui est supérieur au budget (+1%). La somme de ces deux évolutions favorables explique le résultat d'exploitation qui permet à l'école de réalimenter la réserve d'atténuation (+ CHF 871'053.-).

En 2018, le résultat positif de CHF 2'254'255 s'explique dès lors par la dissolution de la provision et par le subventionnement de l'État de Neuchâtel aux mesures compensatoires du financement de prévoyance pour CHF 1'905'253. L'excédent budgétaire positif de l'exercice, d'un montant de CHF 251'294, sera attribué pour réduire le découvert.

Les résultats de la HE-Arc des deux dernières années sont très fluctuants en raison des opérations liées aux caisses de pensions. Sans ces mouvements incertains, le résultat annuel serait plus proche de l'équilibre et du budget.

FINANCEMENT POUR LES CANTONS

	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018	Ecart budgétaire	Variation annuelle
	CHF	CHF	CHF	%	%
Contributions directes à la HE-Arc des cantons BEJUNE	9 170 844.00	9 272 654.00	9 116 759.00	-1%	1%
Conditions locales particulières (CLP)	8 248 334.00	8 248 334.00	8 148 334.00	0%	1%
Amortissement du découvert	400 000.00	400 000.00	400 000.00	0%	0%
Indemnités nettes des étudiants du domaine santé	522 510.00	624 320.00	568 425.00	-16%	-8%

Le montant total des contributions cantonales respecte l'enveloppe budgétaire 2019 accordée par le Comité stratégique et demeure donc stable par rapport aux années précédentes afin de répondre aux exigences financières des cantons BEJUNE. Toutefois, il ne permet pas de couvrir l'intégralité des charges relatives aux recapitalisations des caisses de pensions.

Les indemnités HE-Arc Santé ne font pas partie du périmètre d'activité de l'école mais relèvent des fonds de la formation pratique financés par les cantons. Toutefois, pour des raisons pratiques, les cantons en ont délégué la gestion à la HE-Arc. En 2018, ces indemnités nettes se sont par ailleurs révélées inférieures au budget et sont en faveur des cantons.

CANTON DE NEUCHÂTEL

	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018	Ecart budgétaire	Variation annuelle
	CHF	CHF	CHF	%	%
Contributions directes à la HE-Arc de Neuchâtel	5 538 271.40	5 626 024.00	5 574 321.00	-2%	-1%
Conditions locales particulières (CLP)	4 949 000.00	4 949 000.00	4 949 000.00	0%	0%
Amortissement du découvert	240 000.00	240 000.00	240 000.00	0%	0%
Indemnités nettes des étudiants du domaine santé	349 271.40	437 024.00	385 321.00	-20%	-9%

Les contributions cantonales sont conformes à l'enveloppe budgétaire 2019. Les indemnités nettes des étudiants HE-Arc Santé sont inférieures au budget et aux comptes 2018, cette évolution est en faveur du canton.

CANTON DU JURA

	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018	Ecart budgétaire	Variation annuelle
	CHF	CHF	CHF	%	%
Contributions directes à la HE-Arc du Jura	1 902 905.60	1 916 963.00	1 812 771.00	-1%	5%
Conditions locales particulières (CLP)	1 649 667.00	1 649 667.00	1 549 667.00	0%	6%
Amortissement du découvert	80 000.00	80 000.00	80 000.00	0%	0%
Indemnités nettes des étudiants du domaine santé	173 238.60	187 296.00	183 104.00	-8%	-5%

Les contributions cantonales sont conformes à l'enveloppe budgétaire 2019. En 2018, le COSTRA avait décidé la restitution au canton d'un montant de CHF 100'000. Les indemnités nettes des étudiants HE-Arc Santé sont légèrement inférieures au budget et aux comptes 2018, cette évolution est en faveur du canton.

CANTON DE BERNE

	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018	Ecart budgétaire	Variation annuelle
	CHF	CHF	CHF	%	%
Contributions directes à la HE-Arc de Berne	1 729 667.00	1 729 667.00	1 729 667.00	0%	0%
Conditions locales particulières (CLP)	1 649 667.00	1 649 667.00	1 649 667.00	0%	0%
Amortissement du découvert	80 000.00	80 000.00	80 000.00	0%	0%
Indemnités nettes des étudiants du domaine santé	-	-	-	-	-

Les contributions cantonales sont conformes à l'enveloppe budgétaire 2019.

CONCLUSION

Au vu du présent rapport et de ses annexes, la Direction générale de la HE-Arc propose au Comité stratégique d'accepter les comptes HE-Arc 2019.